

# EAU POTABLE

## Périmètres de protection et réseaux de distribution

### NATURE DE L'OPÉRATION

Préservation des ressources en eau et maintien d'un rendement de 75 % des réseaux de distribution, pour répondre aux objectifs du schéma départemental.

### BÉNÉFICIAIRES

Collectivités distributrices d'eau potable

### MODALITÉS D'ATTRIBUTION

#### Protection des captages

Etudes préalables à la définition des périmètres de protection  
Travaux sur périmètre immédiat (achat, terrain, clôture)

- 30 % du montant HT des travaux

#### Connaissance et maîtrise des pertes dans les réseaux

Mise en place des outils (comptages, vannes, télégestion)  
(conditionné à la fourniture d'un bilan annuel)  
Etude diagnostic des réseaux et recherche de fuite

- 30 % du montant H.T. des travaux

### DOSSIER À PRODUIRE

#### Pour la demande

- Délibération précisant la nature des travaux à réaliser
- Descriptif de l'opération
- Devis des travaux ou études
- Justificatifs techniques (plan d'ensemble du réseau, localisation et objectif des travaux)

#### Pour le versement

- Dans le cas de travaux, certificat justifiant l'exécution de l'opération, établi par les services techniques compétents
- Attestation du percepteur
- Copies des factures acquittées
- Plans de récolement des réseaux et ouvrages sous forme numérisée
- Procès-verbal de réception

### SERVICE INSTRUCTEUR

Direction des Infrastructures et de l'Aménagement  
Service Environnement